

Information sur l'intermédiaire d'assurance

Information selon l'art. 45 de la loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance (LSA)

La présente information vous est remise avant que vous ne sollicitiez ou n'acceptiez un contrat d'assurance intermédié via la plateforme quitt Business.

1. Identité et adresse de l'intermédiaire

ServiceHunter AG, exploitant la marque quitt Business, Birmensdorferstrasse 94, 8003 Zurich, Suisse.

Registre du commerce: inscrite au Registre du commerce du canton de Zurich, IDE CHE-115.866.090.

Contact: support@quitt.ch – +41 43 505 18 02 – <https://www.quitt.business/>

2. Statut d'intermédiaire d'assurance lié (gebundene Versicherungsvermittlerin)

ServiceHunter AG agit en qualité d'intermédiaire d'assurance lié au sens de l'art. 40 al. 3 LSA. Elle distribue les produits d'assurance énumérés ci-dessous exclusivement pour les entreprises d'assurance désignées dans la présente information. Elle n'est pas dans un rapport de fiducie avec vous en tant que preneur d'assurance, et elle n'est pas inscrite au registre public des intermédiaires d'assurance tenu par la FINMA (l'enregistrement selon l'art. 41 LSA n'étant exigé que des intermédiaires non liés).

2.1 Partenaires d'assurance et produits distribués

a) Assurance-accidents obligatoire (LAA) et assurance-accidents complémentaire (LAA-C) – Helsana Accidents SA

ServiceHunter AG agit en qualité d'intermédiaire lié exclusivement pour Helsana Accidents SA pour l'assurance-accidents obligatoire selon la LAA et l'assurance-accidents complémentaire selon la LCA.

Helsana Accidents SA, Zürichstrasse 130, 8600 Dübendorf, Suisse.

b) Assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie (IJM collective) – Helsana Assurances complémentaires SA

ServiceHunter AG agit en qualité d'intermédiaire lié exclusivement pour Helsana Assurances complémentaires SA pour l'assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie selon la LCA.

Helsana Assurances complémentaires SA, Zürichstrasse 130, 8600 Dübendorf, Suisse.

c) Prévoyance professionnelle (2e pilier / LPP) – Fondation collective Nest

ServiceHunter AG agit en qualité d'intermédiaire lié exclusivement pour la Fondation collective Nest pour les solutions de prévoyance professionnelle selon la LPP.

Fondation collective Nest, Molkenstrasse 21, 8004 Zurich, Suisse – info@nest-info.ch.

2.2 Activité exercée par ServiceHunter AG

Dans le cadre des conventions conclues avec les partenaires d'assurance susmentionnés, ServiceHunter AG vous informe sur les produits proposés, collecte les données nécessaires à l'évaluation de votre demande d'assurance, transmet votre demande à l'assureur concerné et vous accompagne dans le suivi administratif. La décision d'émission, de refus ou de modification du contrat d'assurance est prise par l'assureur seul. Le contrat d'assurance est conclu directement entre vous et l'assureur.

3. Formation et formation continue (art. 43 LSA)

Conformément à l'art. 43 LSA et à l'art. 190 OS, nos collaborateurs en contact avec la clientèle qui exercent l'activité d'intermédiation sont actuellement en cours d'inscription au Registre de branche du VBV (Berufsbildungsverband der Versicherungswirtschaft) / AFA (Association pour la formation professionnelle en assurance), reconnu par la FINMA comme norme minimale contraignante en matière de formation et de formation continue des intermédiaires d'assurance selon l'art. 43 al. 2 LSA. L'inscription suit la procédure d'admission VBV/AFA introduite par le régime en vigueur depuis le 1er janvier 2026; la présente information sera mise à jour dès que cette procédure aura été achevée pour les collaborateurs concernés.

L'inscription au Registre de branche VBV/AFA suppose la réussite de l'examen d'admission VBV/AFA. Pour les produits Helsana distribués via la plateforme quitt Business (assurance-accidents obligatoire LAA, assurance-accidents complémentaire LAA-C et indemnités journalières en cas de maladie collective KTG), les parties d'examen pertinentes sont le profil « Non-Vie », qui inclut expressément le champ d'activité PME (couvrant l'assurance des biens et du patrimoine, les assurances de personnes et les biens immobiliers), ainsi que la partie transversale prérequis « Compétences et connaissances générales ». Les intermédiaires inscrits sont soumis à un contrôle obligatoire de recertification effectué tous les deux ans par le VBV/AFA.

L'activité d'intermédiation en prévoyance professionnelle (LPP) pour la Fondation collective Nest mentionnée au point 2.1 c) est exercée par l'intermédiaire d'une fondation collective autonome surveillée par le système de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) et ne constitue pas en soi une activité d'intermédiation d'assurance au sens de l'art. 40 LSA. Le régime LSA décrit dans la présente section s'applique donc

principalement aux produits Helsana. Pour l'activité liée à Nest, ServiceHunter AG applique volontairement des standards équivalents de transparence et de comportement et renvoie les clients à la documentation Nest remise avant la conclusion du contrat.

Contexte: l'ancienne autorégulation « Cicero » a été abandonnée le 11 décembre 2025 et remplacée, avec effet au 1er janvier 2026, par le Registre de branche VBV/AFA, qui constitue désormais le mécanisme contraignant d'inscription et de qualification pour les intermédiaires d'assurance liés (gebundene Versicherungsvermittlerinnen und -vermittler).

Vous pouvez vérifier le statut d'inscription d'un intermédiaire dans le Registre de branche public VBV/AFA à l'adresse www.vbv.ch (la fonction de recherche publique est disponible dès février 2026). Sur demande écrite, ServiceHunter AG vous confirmera également quel collaborateur est intervenu en tant qu'intermédiaire pour vous, son numéro d'inscription VBV/AFA ainsi que la durée de validité de son inscription.

4. Responsabilité pour négligence, erreurs ou renseignements inexacts (art. 45 let. d LSA)

Étant donné que ServiceHunter AG agit en qualité d'intermédiaire d'assurance lié pour les partenaires désignés au point 2, l'entreprise d'assurance concernée assume la responsabilité de toute négligence, erreur ou renseignement inexact de ServiceHunter AG dans le cadre de son activité d'intermédiation, dans les limites des dispositions légales applicables et des contrats-cadres (Rahmenverträge) conclus avec chaque assureur:

- Pour l'assurance-accidents (LAA) et l'assurance-accidents complémentaire (LAA-C): Helsana Accidents SA.
- Pour l'assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie: Helsana Assurances complémentaires SA.
- Pour les produits de prévoyance professionnelle: Fondation collective Nest.

Les réclamations relatives à l'activité d'intermédiation peuvent être adressées à:

- Helsana SA – Gestion de la qualité et des réclamations, Zürichstrasse 130, 8600 Dübendorf, Suisse – contact via Monsieur Stefan Rüegg, stefan.rueegg@helsana.ch (pour les assurances accidents, accidents complémentaires et IJM collective).
- Fondation collective Nest, Molkenstrasse 21, 8004 Zurich, Suisse – info@nest-info.ch (pour les questions de prévoyance).
- ServiceHunter AG, Birmensdorferstrasse 94, 8003 Zurich, Suisse – support@quitt.ch (vous pouvez nous contacter en premier à tout moment; nous transmettrons votre réclamation à l'assureur concerné).

Si un litige ne peut être résolu bilatéralement, le preneur d'assurance peut également, à titre gratuit, s'adresser à la Fondation Ombudsman de l'assurance privée et de la SUVA, In Gassen 14, 8001 Zurich, www.versicherungsombudsman.ch.

5. Traitement des données personnelles (art. 45 let. e LSA)

Dans le cadre de l'activité d'intermédiation décrite au point 2, ServiceHunter AG traite les données personnelles que vous lui communiquez ou qui sont générées via la plateforme quitt Business aux fins suivantes: évaluation de votre éligibilité à la couverture demandée, préparation et transmission de votre demande d'assurance à l'assureur concerné (Helsana Accidents SA, Helsana Assurances complémentaires SA ou Fondation collective Nest, selon le produit choisi), gestion du contrat qui en découle et respect de nos obligations légales de conservation prévues par la LSA, l'OS et la législation suisse en matière d'assurances sociales.

Les catégories de données traitées, les bases légales, les durées de conservation, les destinataires, les transferts à l'étranger ainsi que vos droits en tant que personne concernée selon la loi fédérale révisée sur la protection des données (nLPD), y compris le droit de déposer une réclamation auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), sont exposés dans la politique de confidentialité de ServiceHunter AG, disponible à l'adresse <https://www.quitt.business/fr/politique-de-confidentialite>.

Des informations complémentaires sur le traitement des données effectué par le partenaire d'assurance concerné figurent dans ses propres informations produits et politiques de confidentialité, qui vous sont remises avec les conditions contractuelles avant la conclusion du contrat d'assurance (en particulier la politique de confidentialité de Helsana et la politique de traitement des données de Helsana pour les assurances accidents, accidents complémentaires et IJM collective, ainsi que les informations sur la protection des données publiées par la Fondation collective Nest à l'adresse www.nest-info.ch).

Personne de contact pour les questions de protection des données chez ServiceHunter AG: support@quitt.ch.

6. Conflits d'intérêts (art. 45a LSA)

ServiceHunter AG est rémunérée par ses partenaires d'assurance sur la base du volume de primes effectivement intermédié (indemnité administrative / Verwaltungsschädigung). Cela crée un conflit d'intérêts structurel, dans la mesure où les revenus de l'intermédiaire sont générés par l'assureur et non par vous en tant que preneur d'assurance.

Pour éviter que ce conflit d'intérêts ne joue au détriment des preneurs d'assurance, ServiceHunter AG a adopté les mesures organisationnelles suivantes, exposées en détail dans sa politique interne de gestion des conflits d'intérêts (un résumé est disponible sur demande écrite à support@quitt.ch):

- Une relation exclusive avec un seul assureur par ligne de produit, qui vous est transparentement révélée au point 2 ci-dessus.

quitt.Business

- Présentation standardisée et neutre des couvertures et des tarifs sur la plateforme quitt Business, fondée sur les conditions d'offre de l'assureur.
- Inscription obligatoire au Registre de branche VBV/AFA (examen d'admission VBV/AFA et cycle de recertification biennal) pour tous les collaborateurs qui exercent l'activité d'intermédiation au sens de l'art. 40 LSA; les autres collaborateurs en contact avec la clientèle se limitent à des informations produits factuelles fondées sur la documentation de l'assureur. Une formation interne de compliance sur les obligations de comportement prévues aux art. 45 et 45a LSA est dispensée à l'ensemble des collaborateurs en contact avec la clientèle.
- Séparation stricte entre l'activité d'intermédiation (exercée uniquement par des collaborateurs inscrits au VBV/AFA) et l'activité générale de support ou d'administration.
- La rémunération interne des collaborateurs n'est pas directement indexée sur le volume de primes; aucune incitation individuelle fondée sur les ventes n'est utilisée dans le canal d'intermédiation quitt Business.
- Examen annuel documenté des conflits d'intérêts et de l'efficacité des mesures d'atténuation.

Lorsque, dans un cas particulier, un conflit d'intérêts résiduel ne peut être exclu, ServiceHunter AG vous le révélera par écrit avant que vous ne sollicitiez ou n'acceptiez le contrat concerné, conformément à l'art. 45a al. 2 LSA.

7. Rémunération perçue de l'assureur

ServiceHunter AG est rémunérée par ses partenaires d'assurance pour l'activité d'intermédiation exercée dans le cadre des contrats-cadres respectifs. La rémunération est calculée en pourcentage du volume annuel des primes des contrats conclus via la plateforme quitt Business, les taux variant selon le produit (LAA-obligatoire, LAA-C, IJM collective et le produit de prévoyance professionnelle de Nest). L'art. 45b LSA (transparence des rémunérations) ne s'applique selon sa lettre qu'aux intermédiaires non liés et n'est par conséquent pas légalement applicable à ServiceHunter AG. Les taux exacts applicables à un produit spécifique, ainsi que les extraits pertinents des accords de rémunération sous-jacents, vous sont communiqués sur demande écrite à support@quitt.ch.

8. Autorité de surveillance

Les entreprises d'assurance en Suisse sont surveillées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne, www.finma.ch. ServiceHunter AG, en sa qualité d'intermédiaire d'assurance lié, n'est pas elle-même surveillée par la FINMA à titre indépendant, mais agit sous la responsabilité des partenaires d'assurance surveillés mentionnés au point 2.

9. Prise de connaissance

En poursuivant le processus d'inscription sur la plateforme quitt Business et en cliquant sur « Confirmer et continuer », vous reconnaissez avoir reçu la présente information sur l'intermédiaire, avoir eu l'occasion de prendre connaissance des conditions des produits que vous vous apprêtez à demander (assurance-accidents, assurance-accidents complémentaire, assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, prévoyance professionnelle) et accepter le traitement des données décrit au point 5 de la présente information, conjointement avec les politiques de confidentialité et de traitement des données de l'assureur concerné.

Version: 1.0 INTERIM (publiée avant l'achèvement de l'inscription au Registre de branche VBV/AFA des collaborateurs désignés) – Date d'entrée en vigueur: 11.05.2026. Le présent document sera mis à jour vers la v.1.1 une fois l'inscription effective. ServiceHunter AG, Birmensdorferstrasse 94, 8003 Zurich.